

FIGURES

- 1/ Situation géographique du captage, 1/20.000
- 2/ Situation cadastrale du captage, 1/2.000
- 3/ Plan des installations de captage sur fond topographique, 1/200
- 4/ Plan du captage, 1/40
- 5/ Tracé du réseau d'adduction, 1/5.000
- 6/ Contexte géologique du secteur du Peyris, 1/10.000
- 7/ Aire d'alimentation supposée de la source, 1/10.000
- 8/ Carte d'occupation des sols et des foyers potentiels de pollution, 1/5.000
- 9/ Limites du périmètre de protection immédiate proposées, 1/250
- 10/ Limites des périmètres de protection immédiate et rapprochée proposées, 1/5.000

Figure 2

Situation cadastrale du captage

extrait cadastral de Pradelles-Cabardès, section A, feuille 06

Echelle 1/2.000

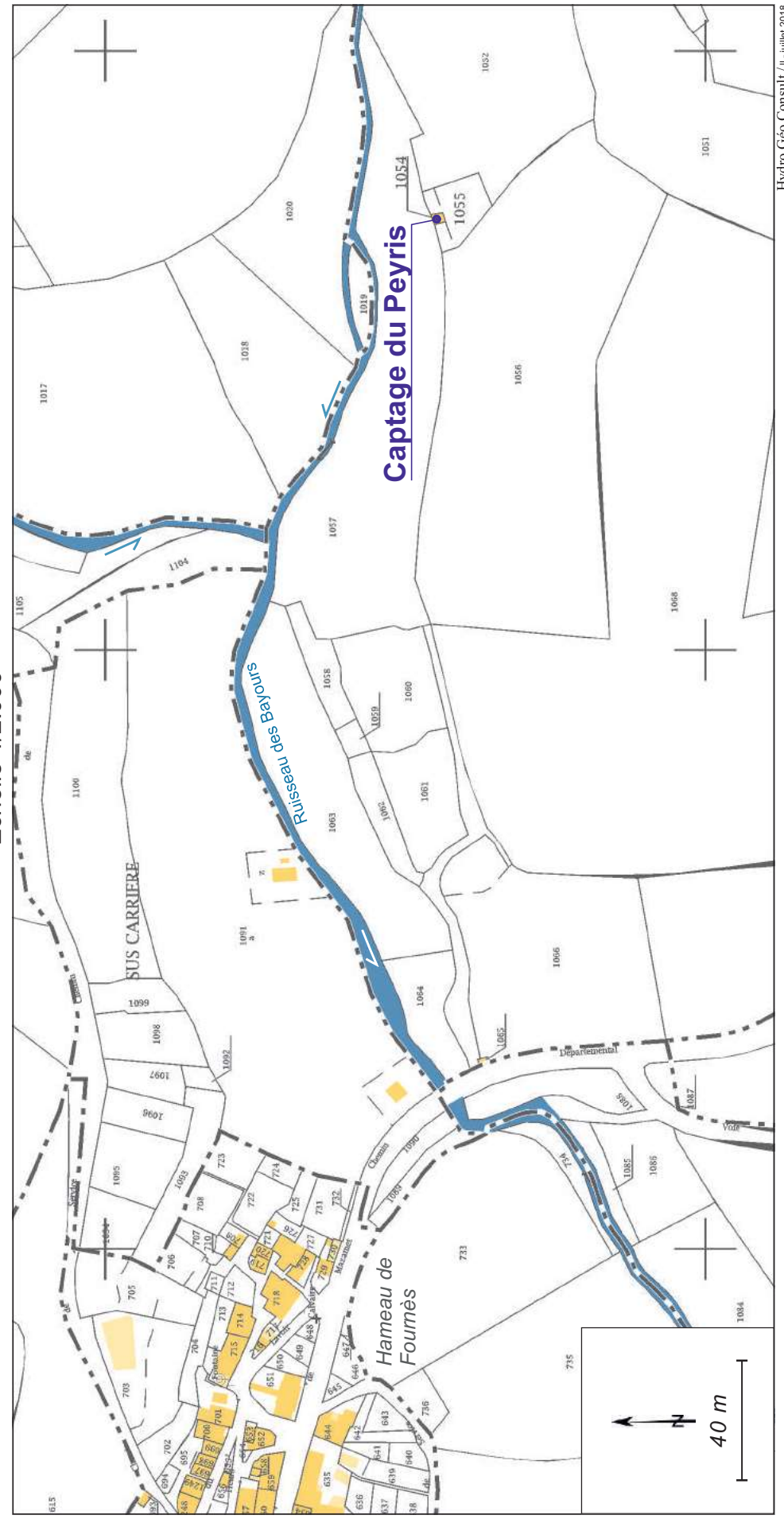


Figure 3

Plan des installations de captage sur fond topographique

plan topographique établi par le Cabinet de Géomètres Gueneret (Carcassonne) - juill. 2017

— représentation du parcellaire cadastral (limites non définies contradictoirement)

Echelle 1/200

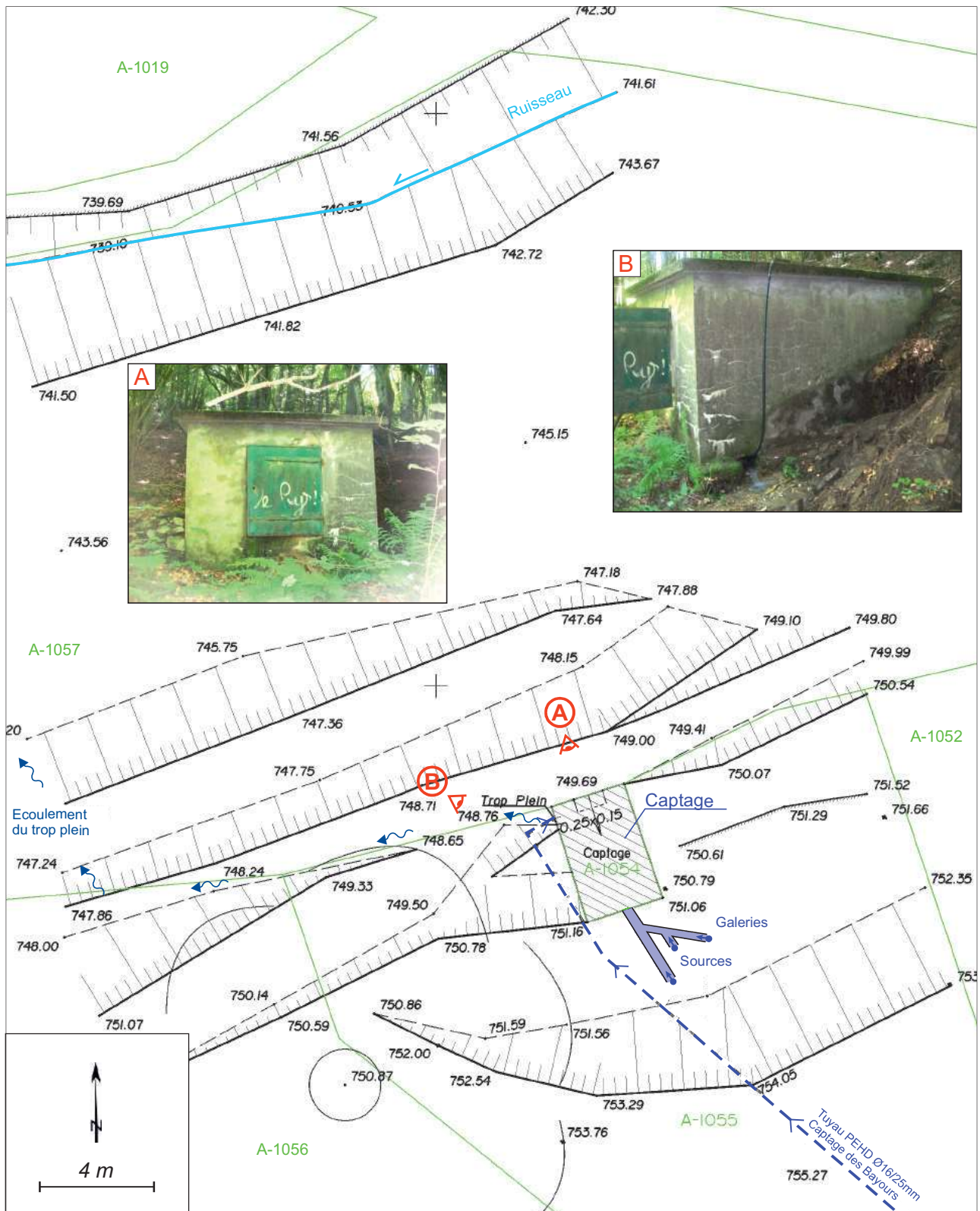


Figure 4

Plan du captage

Echelle 1/40

0,40 → mesures en mètre

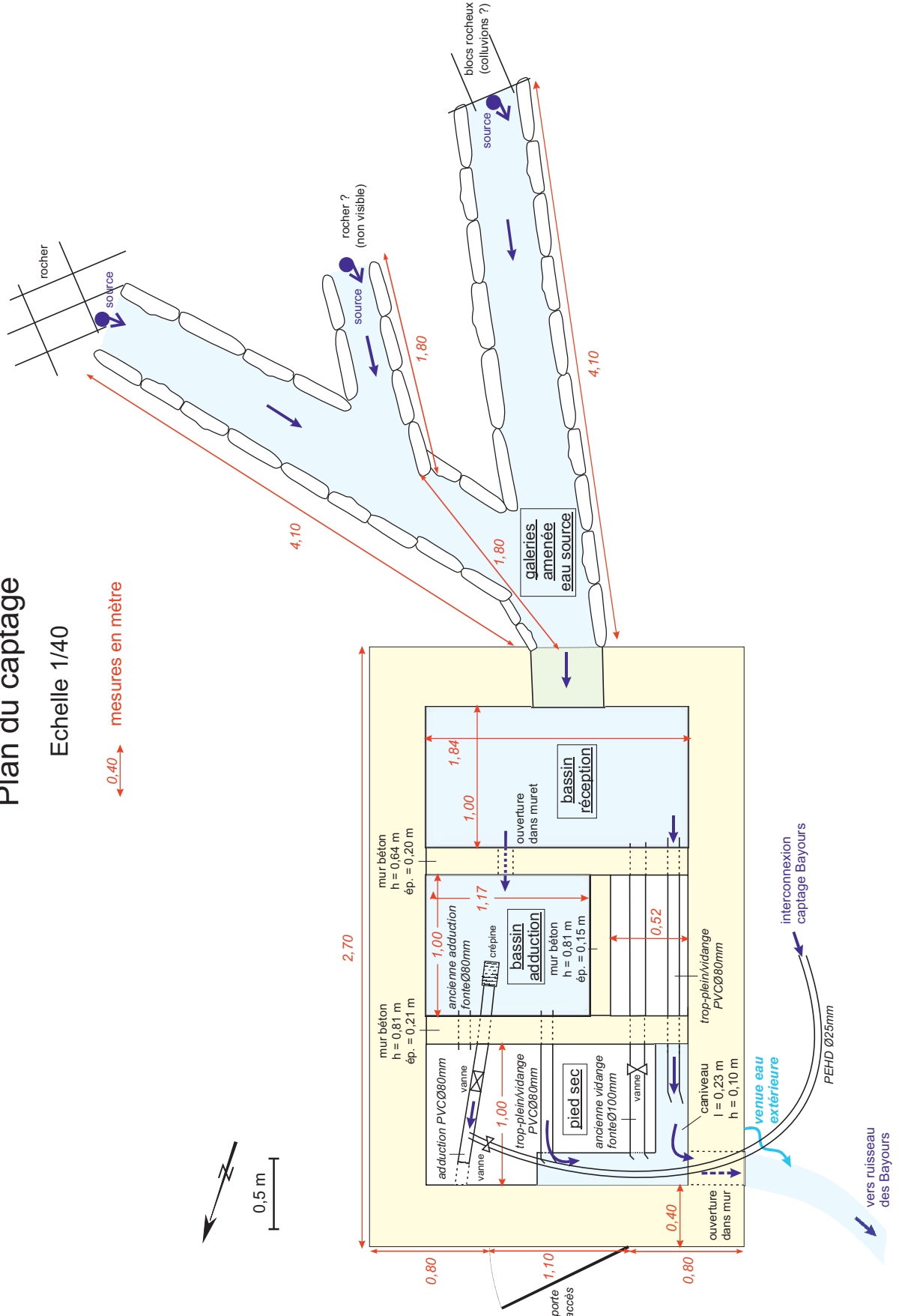
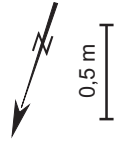


Figure 5

Tracé des réseaux de production et de distribution

extrait fond Ign n° 2344 OT

Echelle 1/5.000

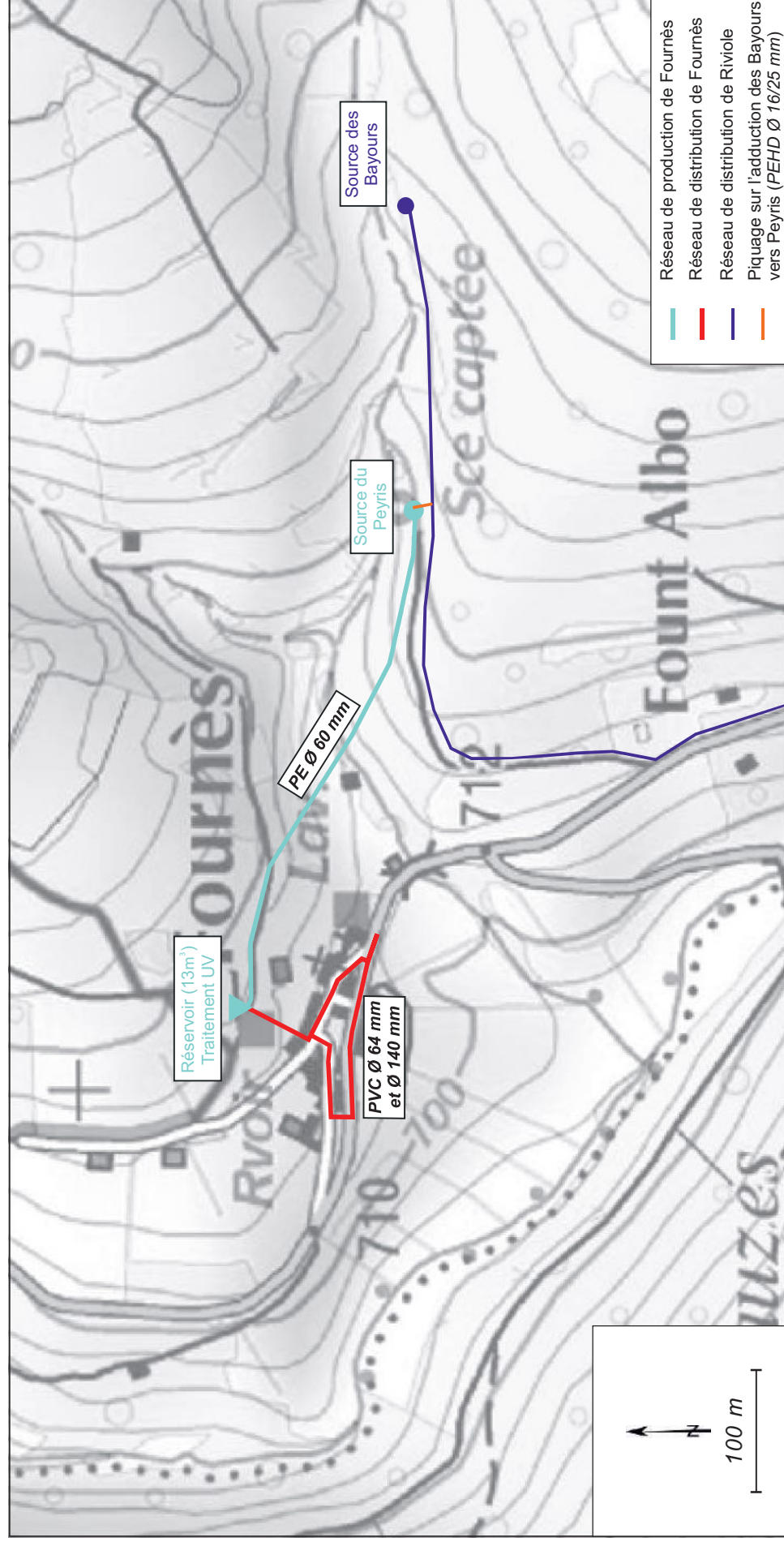


Figure 6

Contexte géologique du secteur du Peyris

extrait fond lgn n° 2344 OT

Echelle 1/110.000

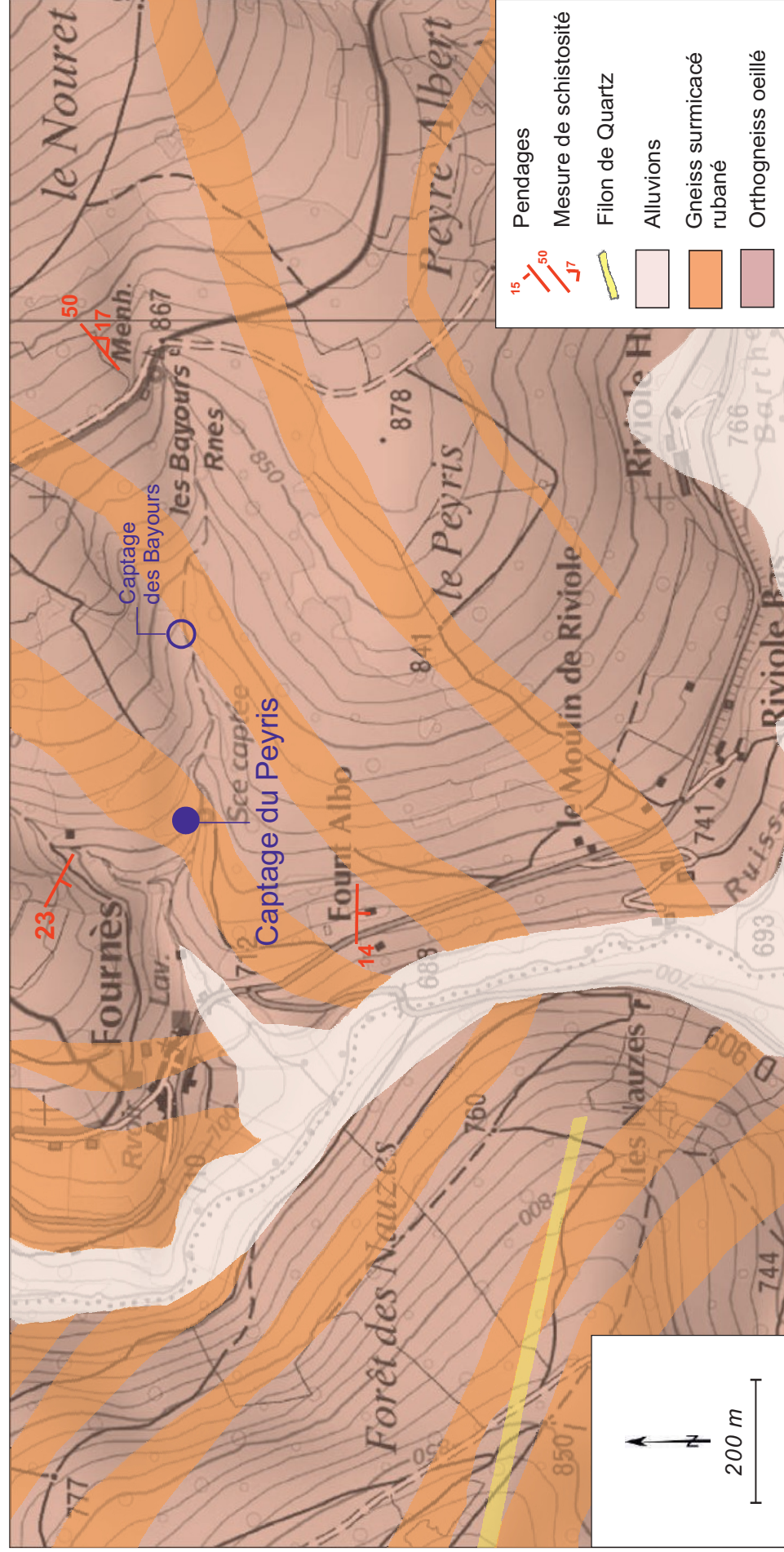


Figure 7

Aire d'alimentation supposée de la source du Peyris

extrait fond lgn n° 2344 OT

Echelle 1/10.000

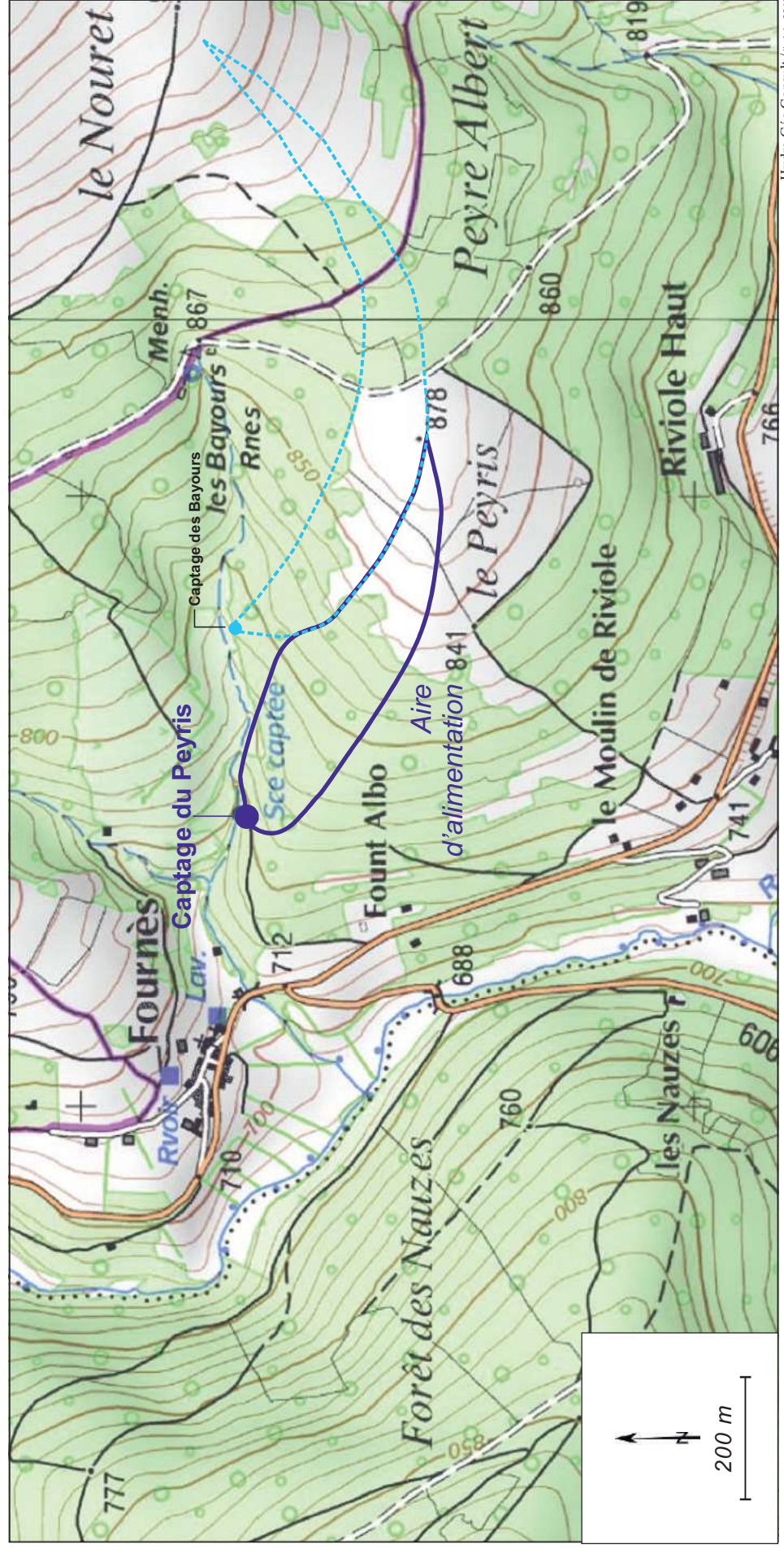


Figure 8
 Carte d'occupation des sols et foyers potentiels de pollution, 2018

extrait cadastral de Pradelles-Cabardès, section A, feuille 06

Echelle 1/5.000

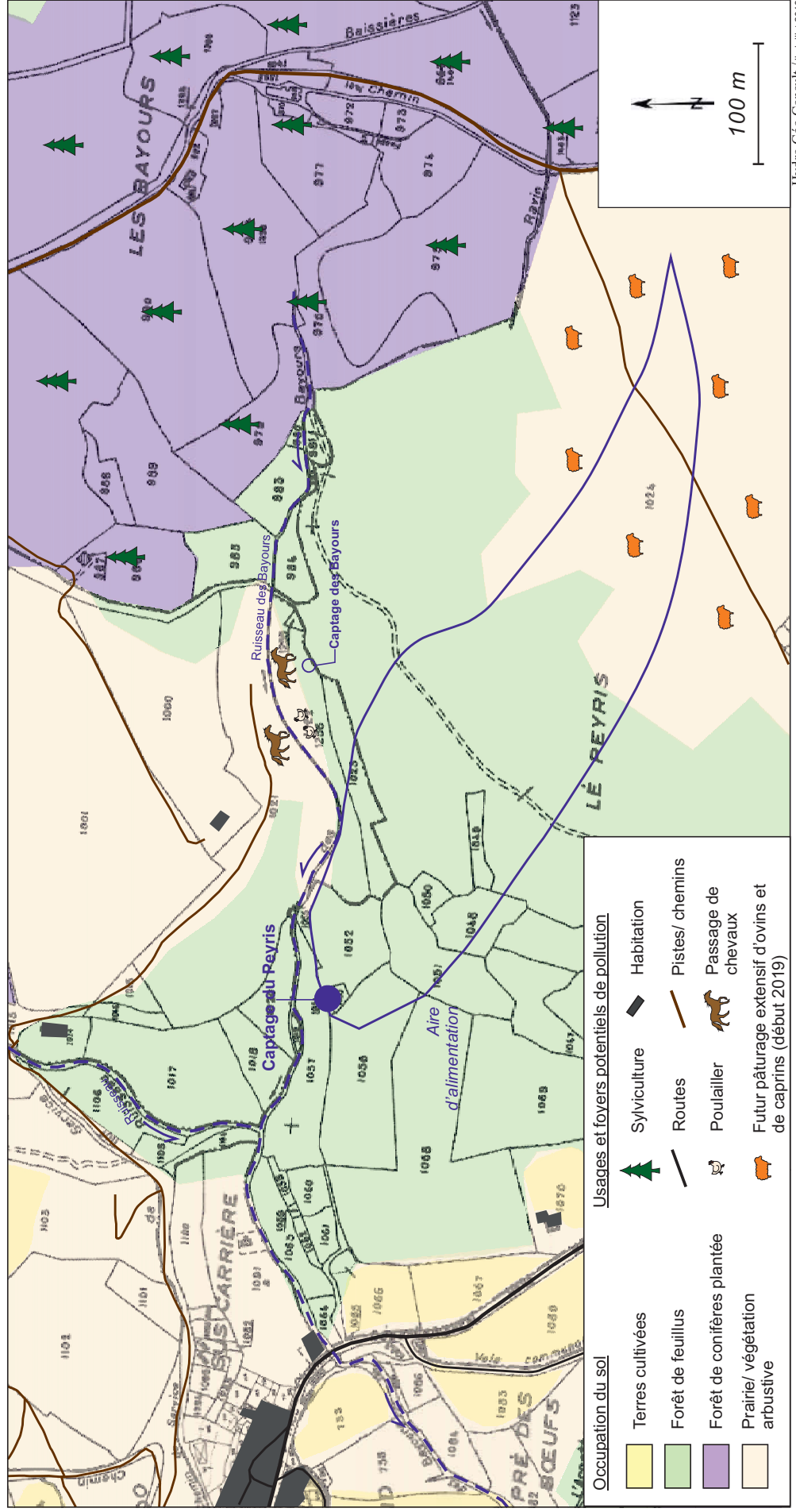


Figure 9

Limites du périmètre de protection immédiate proposées

plan topographique établi par le Cabinet de Géomètres Gueneret (Carcassonne) - juill. 2017
représentation du parcellaire cadastral (limites non définies contradictoirement)

Echelle 1/250

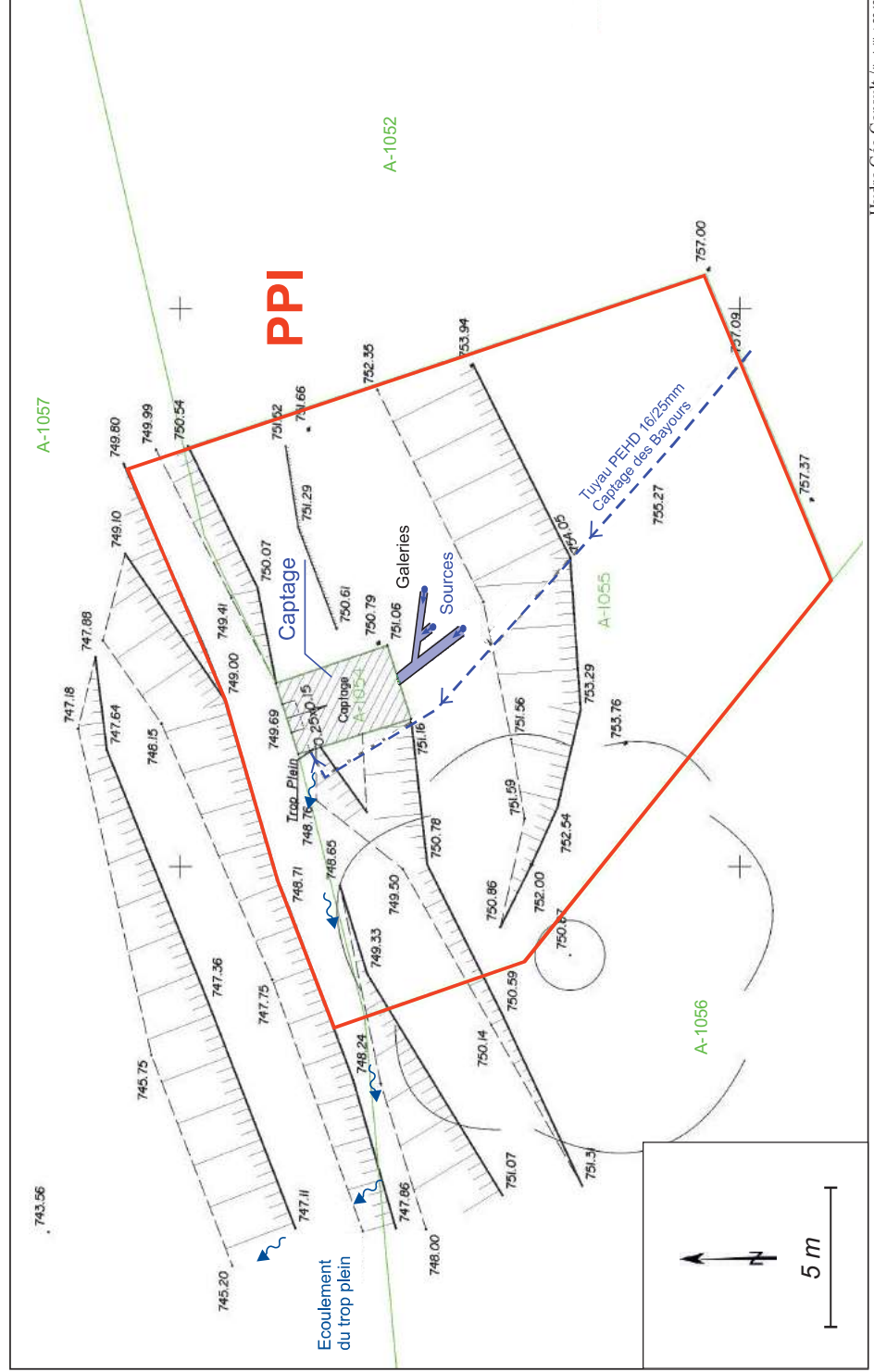
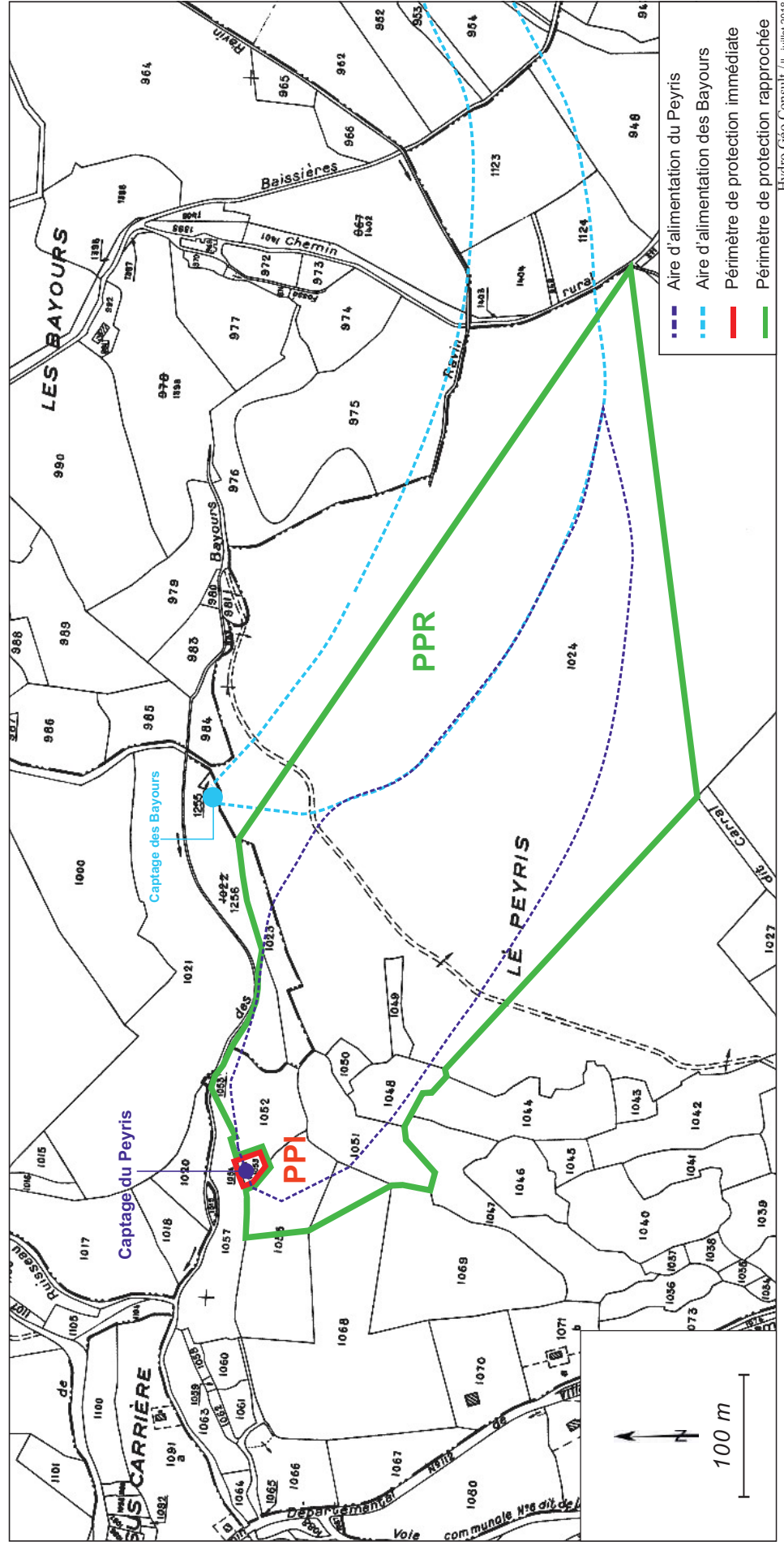


Figure 10

Limites des périmètres de protection immédiate et rapprochée proposées

extrait cadastral de Pradelles-Cabardès, section A, feuille 06

Echelle 1/5.000



ANNEXES

- 1/ Délibération du Conseil syndical du 31 mars 2016 lançant la procédure de régularisation de la source du Peyris à Pradelles-Cabardès.
- 2/ Reconnaissances hydrogéologiques et géotechniques en vue de l'amélioration des conditions de captage. Compte rendu des investigations du 19 juin 2018.
 - 3/ Analyses de première adduction et chronique d'analyses.
 - 4/ Tableau des prescriptions proposées affectant le PPR.
 - 5/ Plan cadastral vierge

ANNEXE 1

Délibération du Conseil syndical du 31 mars 2016 lançant la procédure de régularisation de la source du Peyris à Pradelles-Cabardès

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT ORIENTAL
DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE**

L'an deux mille seize, le 31 mars, le Conseil Syndical s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GASTO Yves, Président du SYNDICAT ORIENTAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE.

Etaient présents :

Communes	Membres
BADENS	ESTIVAL Alain - FERNANDEZ Antoine
BAGNOLES	TOUSTOU Henri - JULIA Stéphane
BOUILHONNAC	SABLE Philippe - PECHAIRE Dorothée
CABRESPINE	CLERGUE Philippe - MENEN Antoine
CASTANS	PITON Yolande
CAUDEBRONDE	BARNAUD Marc
CONQUES/ORBIEL	ZARRAGOZA Gilbert
FOURNES CABARDES	CHIFFRE Guy- SILVENTE Basilio
LABASTIDE ESPARBAIRENQUE	HUC Régis
LAPRADE	ALBERT Michèle - PORTET Marie Thérèse
LASTOURS	MEBROUK Lahcene
LA TOURETTE CAB	FERRIE Louis
LAURE MINERVOIS	FOURNIL Geneviève
LES ILHES CABARDES	ICHE Henri - BARON Raymond
LES MARTYS	BONNET Claude
LIMOUSIS	MONTAGNE Stéphane - DEL VALS Marie-Line
MALVES MINERVOIS	COASSIN Ottorino
MAS CABARDES	BATLLE Gilbert
MIRAVAL CABARDES	SKALA Joseph - OBERTI Charles
PRADELLES CABARDES	ICHER Jacques - ICHER ORTIZ Martine
ROQUEFERE	BELS Francis - GASTO Yves
RUSTIQUES	ROMERO Antoine - INFANTE François
SALLELES CABARDES	LANCON Pierre
SALSIGNE	FERRE David
TRASSANEL	LEMAZURIER Luc - GROS Christiane
TREBES	PIEDRA Raphael
VILLALIER	ORTELLS Renée - CALERO Jérémy
VILLARZEL CABARDES	PUJOL André
VILLANIÈRE	GARCIA Mireille - CALY Guy
VILLEDUBERT	CAMPAGNARO Françoise - ROFES Marc
VILLEGLY	GREFFIER Michel
VILLENEUVE MINERVOIS	VAISSIERES Alain

Etaient excusés : Mesdames, Messieurs les délégués des communes de :

AIGUES VIVES - CUXAC CABARDES - MARSEILLETTE - SAINT FRICHOUX

Accusé de réception en préfecture
011-251100202-20160331-2016-10-DE
Date de télétransmission : 20/04/2016
Date de réception préfecture : 20/04/2016

OBJET DE LA DELIBERATION :

**ETUDES PREALABLES A LA DUP SUR 5 SOURCES
(BAYROUS, PEYRIS, LACOSTE, CAMPMAS ET CO DE LAURENS)**

Études préalables à la DUP sur 5 sources (Bayrous, Peyris, Lacoste, Campmas et Co de Laurens) :

Monsieur Le Président :

- **RAPPELLE** au Conseil Syndical son projet de régulariser l'ensemble des captages d'eau du Syndicat dont une partie est déjà en cours,
- **INFORME** le conseil syndical de la nécessité pour le Syndicat de réaliser très rapidement les études hydrogéologiques, les acquisitions foncières et les analyses d'eau potable si nécessaires,
- **INFORME** le conseil syndical sur la nécessité de régulariser très rapidement les captages suivants alimentant le Syndicat.

Nom du captage	Type	Commune	Lieu-dit	N° de parcelle
Cö de Laurens	Source captée	Mazamet	Jorde	Section J n° 711
Peyris	Source captée (Fournès)	Pradelles	Fournès	Section A n°1019
Bayours	Source captée (Les Cloutels)	Pradelles	Les Bayours	Section A n°1398
Lacoste	Source captée	Miraval	Lacoste	Section C n°585
Le Campmas	Source captée	Miraval	Le Campmas	Section B N°378

Monsieur le Président présente à l'assemblée son projet d'études préalables à la DUP sur 5 sources (Bayrous, Peyris, Lacoste, Campmas et Co de Laurens) alimentant le Syndicat. Il convient de faire réaliser des études préalables. La société HYDROGEOCONSULT propose d'assurer cette mission pour un montant de 23 322,50.00 € HT.

Monsieur le PRESIDENT propose à l'assemblée de l'autoriser à lancer les études nécessaires à la bonne réalisation de l'opération et à signer toutes les pièces nécessaires au marché d'études.

Où l'exposé de Monsieur le PRESIDENT, et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- **APPROUVE** le lancement de ces études,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché d'études,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à envoyer et à signer les différentes autorisations nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les prestations annexes nécessaires à la bonne réalisation de l'opération,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

Ainsi fait et délibéré, à VILLALIER,
les jour, mois et an que dessus.

Le PRESIDENT,
Y. GASTO

